



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Transports sanitaires

Question écrite n° 40350

### Texte de la question

M. Michel Hannoun attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur la situation des ambulanciers des services médicaux d'urgence et de réanimation (SMUR). Ne bénéficiant pas d'un statut de profession paramédicale, ils n'ont aujourd'hui ni perspective de carrière ni débouché professionnel. C'est pourquoi, ils attendent depuis longtemps qu'on leur donne une véritable identité professionnelle passant par la reconnaissance du statut d'auxiliaire médical et la réforme de leur formation. Ils proposent notamment la création d'une école intra-hospitalière dispensant une formation particulière à l'aide médicale urgente et la délivrance d'un BEP spécifique. Cela aurait pour effet d'unifier leur rôle et leur profession, et de mettre fin à l'exercice illégal de certaines professions au sein des équipes de SMUR. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire savoir s'il est prêt à mettre en place un groupe de travail visant à étudier l'ensemble des revendications et des propositions de cette profession.

### Données clés

**Auteur :** [M. Hannoun Michel](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40350

**Rubrique :** Transports

**Ministère interrogé :** santé et sécurité sociale

**Ministère attributaire :** santé et sécurité sociale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 juin 1996, page 3352